

## CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2020

**PRESIDENT** : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames BAZIN Patricia, BUTET Isabelle, FAGOT Carine et GAUTHIER Christelle ;  
Messieurs LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MORAL Philippe, SOLIOT Bernard et TRE COURT Daniel.

**EXCUSE**: Monsieur GUIONNEAU Bruno (procuration à MORAL Philippe)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur MORAL Philippe.

**DATE DE CONVOCATION** : 12 octobre 2020

En ouverture de séance, M. le Maire fait état de la situation dans laquelle se trouve notre pays suite à l'assassinat de M. Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier et qui endeuille la communauté éducative, la France et la République. Une minute de silence est respectée en soutien à l'ensemble de la communauté éducative et pour rappeler notre attachement aux grands principes de la République et l'immense respect dû à celles et ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain.

La séance reprend son cours avec la lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 14 septembre 2020, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour rajouter un sujet à l'ordre du jour concernant le temps scolaire. Accord à l'unanimité.

### **I – Travaux de voirie et de jeux en 2021**

#### **Voirie :**

En prévision des travaux de voirie, la commission des travaux s'est réunie le 14 octobre pour débattre des projets qui vont se dérouler sur l'année 2021.

L'adjoint aux travaux propose la réfection de la partie sud de la rue du Pré Rond ou chaque semaine le camion de collecte des ordures ménagères se doit de faire demi-tour avec une structure complètement déformée.

Une présentation détaillée est faite à l'assemblée avec un devis d'un montant de 8 210 € HT.

Après débat sur cette opération et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix

- APPROUVE le projet de réfection de la Rue du Pré Rond pour un montant de travaux de 8 210 € HT
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Voirie
- PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune
- CERTIFIE que les travaux portent sur une voie communale
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'accord de subvention
- DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Appel à Projet Voirie	sollicitée	8 210	30 %	2 463 €
Total des aides			30 %	2 463 €
Autofinancement du Maître d'ouvrage			70 %	5 747 €

- AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **Jeux d'extérieurs pour enfants :**

Comme l'équipe municipale s'y est engagée il y a quelques mois, il est présenté également le projet de réaménagement des jeux d'enfants situés sur l'espace verts de la rue des Tilleuls. Une étude est présentée de la part de la société AJ3M, spécialiste des jeux pour enfants.

Il est prévu le remplacement d'une partie des jeux, la conservation du tourniquet, la reprise du sol en coulé amortissant 50 mm et la pose d'une barrière sur le pourtour de l'aire de jeux afin de sécuriser le déplacement des enfants en bordure de voirie.

Le montant des travaux est estimé à 12 723,15 € HT.

Après cette présentation sur cette opération et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix

- APPROUVE le projet de réaménagement de l'aire de jeux située Rue des Tilleuls pour un montant de travaux de 12 723,15 € HT

- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental au titre de l'Appel à Projets Patrimoine Sportif et de l'Etat au titre de la DETR

- PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget communal

- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'accord des subventions

- DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Appel à Projet Patrimoine Sportif	sollicitée	7 130	30 %	2 139 €
DETR	sollicitée	12 723,15	35 %	4 453,10 €
Total des aides			51 %	6 592,10 €
Autofinancement du Maître d'ouvrage			49 %	6 131,05 €

- AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

## **II- Travaux de bâtiments en 2021**

### **Salle des Crais :**

Il est rappelé la délibération prise le 20 juillet 2020 concernant les travaux d'entretien de la salle des Crais. Ces travaux comportent la réfection des frisées bois sur le pourtour du bâtiment avec la peinture des fenêtres de la salle. Des demandes de subventions sont actuellement en cours auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental sur le programme du patrimoine.

Ces travaux d'un montant de 7 150 € HT seront engagés après l'accord de subvention soit au printemps de 2021.

### **Eglise :**

Selon la délibération arrêtée le 20 juillet 2020 pour la réfection des contreforts de l'église, nous restons en attente de l'accord des subventions qui ont été sollicitées auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Côte d'Or. Ces travaux d'un montant de 14 070,90 € HT pourront se dérouler au printemps de 2021.

## **III - Projet d'aménagement de la mairie**

M. le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil municipal que les conditions d'accès en mairie ne répondent pas aux normes d'accessibilité et que nous sommes actuellement en dérogation au vu de la réglementation.

Différentes possibilités d'aménagement sont abordées, soit reconstruire un autre bâtiment sur un autre espace soit transférer les locaux administratifs de la mairie en rez-de-chaussée à la place de la salle des fêtes.

Sur une telle hypothèse, nous devons aussi se poser la question du devenir du bâtiment actuel ou finalement la construction d'une mairie et d'une salle des fêtes pourraient être aussi une solution.

Au vu de la complexité de cette réflexion et des différentes possibilités qui se présentent, il est proposé de solliciter les services de la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA) du Département ainsi que du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de Côte d'Or.

Après ces différents échanges sur ce projet de locaux qui concerne les services administratifs de la mairie et la salle des fêtes, le conseil municipal par 11 voix,

- DECIDE de solliciter les deux organismes d'aide à la décision que sont la MICA et le CAUE

- AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **IV- Budget : Décision modificative budgétaire n°2**

Afin de finaliser les opérations budgétaires pour le prêt relais, la vente du logement communal et la mise à jour de différents articles, une décision modificative budgétaire est nécessaire.

##### **Investissement dépenses**

1641 Emprunts + 180 000 €

##### **Investissement recettes**

1641 Emprunts + 180 000 €

024 Produit des cessions d'immobilisations + 200 000 €

021 Virement de la section de fonctionnement - 23 063 €

##### **Fonctionnement Dépenses**

60633 Fournitures de voirie + 1 500 €

60636 Vêtements de travail + 400 €

615221 Bâtiments publics + 400 €

61551 Matériel roulant + 1 500 €

6168 Autres + 700 €

618 Divers + 1 000 €

6411 Personnel titulaire + 6 000 €

6531 Indemnités + 4 500 €

022 Dépenses imprévues + 7 063 €

023 Virement à la section d'investissement - 23 063 €

#### **V- Déclaration d'intention d'aliéner**

Il est présenté au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente d'une maison située 4 rue de la Vigne à Saint-Philibert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

- DECIDE de ne pas préempter sur cette propriété

- CHARGE Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente.

#### **VI - Rythmes des jours scolaires.**

M. le Maire fait référence au renouvellement des rythmes scolaires puisque la loi reconnaît aujourd'hui la semaine de 4,5 jours.

Afin que l'école communale puisse continuer à fonctionner sur une période de 4 jours hebdomadaires, nous devons de prendre position conjointement avec le conseil d'école pour solliciter une dérogation à la réglementation.

Après débat entre les membres et suite à la réunion du conseil d'école sollicitant également ce maintien, les membres du conseil municipal

- DECIDENT par 10 voix et 1 abstention de solliciter une dérogation d'organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours auprès du service Académique

- CHARGENT et AUTORISENT Monsieur le Maire à engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **VII - Information et questions diverses**

##### **➤ Compte-rendu RPI :**

Un compte-rendu sur le fonctionnement du RPI est présenté par les deux représentants de la commune ; les éléments principaux font ressortir un effectif de 54 enfants dont 14 en petite section, 21 en moyenne section, 19 en grande section en école maternelle et 74 enfants dont 14 CP, 10 CE1, 13 CE2, 20 CM1 et 17 CM2 en élémentaire.

Quelques petits travaux sont sollicités par la Directrice de l'école maternelle.

Il a été également évoqué

- le remplacement de Mme Gubert qui quitte son service vers le 15 décembre afin de faire valoir ses droits à la retraite

- les rythmes scolaires qui doivent restés à 4 jours hebdomadaires

- le transport scolaire où il est constaté régulièrement des retards à l'arrivée de 13h33

- un dysfonctionnement sur le déplacement des enfants lors de la sortie de la restauration scolaire.

D'autre part, il est fait état de la mauvaise qualité des repas par quelques enfants.

Ces 2 derniers sujets seront remontés à la Communauté de Communes qui assume ces compétences.

##### **➤ Affouages 2020/2021 :**

Sur les conseils de notre garde forestier (ONF), il y a pour cet hiver la possibilité de faire effectuer des affouages sur les parcelles n° 4, 5, 6 et 34 au lieu-dit « Le Buisson Rond ». Le prix reste inchangé : 5 € / stère.

Après échanges entre les élus et les membres de la commission des bois, il est décidé de lancer les inscriptions auprès de la population entre le 2 et 16 novembre 2020 de façon à recenser les personnes intéressées pour cette opération et d'organiser le tirage au sort des affouages le 23 novembre 2020 à 18h00.

➤ **Recensement 2021 :**

En vu de la préparation du recensement de la population à partir du 21 janvier 2021, le recrutement d'une personne doit se faire dans les semaines à venir. Il est retenu la candidature comme agent recenseur de Mme GUIONNEAU Corine qui avait déjà effectué cette démarche la dernière fois. En dédommagement de l'organisation de ce recensement, il sera versé à la commune 837 € de la part des services de l'Etat.

➤ **Recrutement de personnel :**

Suite au départ en retraite de Mme Gubert, des entretiens d'embauche se tiendront début novembre en accord avec la directrice de l'école maternelle.

➤ **Arrêté de police du Maire, refusant le transfert de pouvoir de police administrative spéciale.**

M. le Maire informe l'assemblée de son arrêté pris envers la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges s'opposant au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences susvisées : assainissement, déchets, création et entretien des aires d'accueil des gens du voyage, équipement sportifs et culturels d'intérêts communautaires et politique de l'habitat.

➤ **PLU intercommunal**

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, Considérant que la communauté de communes existante à la date de publication de la loi susvisée et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu,

Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du II de la loi susvisée,

Considérant que la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges n'est pas devenue compétente dans ce domaine, qu'elle est donc susceptible de le devenir de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Considérant que le conseil municipal de Saint-Philibert ne souhaite pas se dessaisir de sa compétence en la matière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- S'OPPOSE au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint- Georges.

➤ **Décorations de Noël :**

Il est proposé une réunion le mercredi 4 novembre 2020 à 18h30 afin de définir les types de décors et l'organisation à mettre en place pour la pose.

Malgré le contexte sanitaire que nous connaissons actuellement, il est décidé de maintenir la manifestation concernant l'arrivée du Père Noël qui se déroule chaque année devant la mairie.

Par contre, la distribution de vin de chaud sera annulée.

➤ **Bulletin d'information annuel**

Comme chaque année, la commission d'information devra se réunir à plusieurs reprises pour définir l'élaboration des informations. La réunion est fixée le vendredi 6 novembre à 18h30.

➤ **Information sur la transition énergétique :**

M. le Maire sollicite les élus pour assister à une présentation sur la transition énergétique qui serait présentée par un représentant Bourgogne Energie Recyclable résidant sur notre commune.

Une date sera proposée ultérieurement.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée pour le lundi 7 décembre 2020.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.

## CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2020

**PRESIDENT** : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames BAZIN Patricia, BUTET Isabelle, FAGOT Carine et GAUTHIER Christelle ;  
Messieurs LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MORAL Philippe, SOLIOT Bernard et TRECOURT Daniel.

**EXCUSE**: Monsieur GUIONNEAU Bruno (procuration à MORAL Philippe)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur MORAL Philippe.

**DATE DE CONVOCATION** : 12 octobre 2020

En ouverture de séance, M. le Maire fait état de la situation dans laquelle se trouve notre pays suite à l'assassinat de M. Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier et qui endeuille la communauté éducative, la France et la République. Une minute de silence est respectée en soutien à l'ensemble de la communauté éducative et pour rappeler notre attachement aux grands principes de la République et l'immense respect dû à celles et ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain.

La séance reprend son cours avec la lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 14 septembre 2020, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour rajouter un sujet à l'ordre du jour concernant le temps scolaire. Accord à l'unanimité.

### **I – Travaux de voirie et de jeux en 2021**

#### **Voirie :**

En prévision des travaux de voirie, la commission des travaux s'est réunie le 14 octobre pour débattre des projets qui vont se dérouler sur l'année 2021.

L'adjoint aux travaux propose la réfection de la partie sud de la rue du Pré Rond ou chaque semaine le camion de collecte des ordures ménagères se doit de faire demi-tour avec une structure complètement déformée.

Une présentation détaillée est faite à l'assemblée avec un devis d'un montant de 8 210 € HT.

Après débat sur cette opération et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix

- APPROUVE le projet de réfection de la Rue du Pré Rond pour un montant de travaux de 8 210 € HT
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Voirie
- PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune
- CERTIFIE que les travaux portent sur une voie communale
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'accord de subvention
- DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Appel à Projet Voirie	sollicitée	8 210	30 %	2 463 €
Total des aides			30 %	2 463 €
Autofinancement du Maître d'ouvrage			70 %	5 747 €

- AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **Jeux d'extérieurs pour enfants :**

Comme l'équipe municipale s'y est engagée il y a quelques mois, il est présenté également le projet de réaménagement des jeux d'enfants situés sur l'espace verts de la rue des Tilleuls. Une étude est présentée de la part de la société AJ3M, spécialiste des jeux pour enfants.

Il est prévu le remplacement d'une partie des jeux, la conservation du tourniquet, la reprise du sol en coulé amortissant 50 mm et la pose d'une barrière sur le pourtour de l'aire de jeux afin de sécuriser le déplacement des enfants en bordure de voirie.

Le montant des travaux est estimé à 12 723,15 € HT.

Après cette présentation sur cette opération et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix

- APPROUVE le projet de réaménagement de l'aire de jeux située Rue des Tilleuls pour un montant de travaux de 12 723,15 € HT

- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental au titre de l'Appel à Projets Patrimoine Sportif et de l'Etat au titre de la DETR

- PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget communal

- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'accord des subventions

- DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Appel à Projet Patrimoine Sportif	sollicitée	7 130	30 %	2 139 €
DETR	sollicitée	12 723,15	35 %	4 453,10 €
Total des aides			51 %	6 592,10 €
Autofinancement du Maître d'ouvrage			49 %	6 131,05 €

- AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

## **II- Travaux de bâtiments en 2021**

### **Salle des Crais :**

Il est rappelé la délibération prise le 20 juillet 2020 concernant les travaux d'entretien de la salle des Crais. Ces travaux comportent la réfection des frisées bois sur le pourtour du bâtiment avec la peinture des fenêtres de la salle. Des demandes de subventions sont actuellement en cours auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental sur le programme du patrimoine.

Ces travaux d'un montant de 7 150 € HT seront engagés après l'accord de subvention soit au printemps de 2021.

### **Eglise :**

Selon la délibération arrêtée le 20 juillet 2020 pour la réfection des contreforts de l'église, nous restons en attente de l'accord des subventions qui ont été sollicitées auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Côte d'Or. Ces travaux d'un montant de 14 070,90 € HT pourront se dérouler au printemps de 2021.

## **III - Projet d'aménagement de la mairie**

M. le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil municipal que les conditions d'accès en mairie ne répondent pas aux normes d'accessibilité et que nous sommes actuellement en dérogation au vu de la réglementation.

Différentes possibilités d'aménagement sont abordées, soit reconstruire un autre bâtiment sur un autre espace soit transférer les locaux administratifs de la mairie en rez-de-chaussée à la place de la salle des fêtes.

Sur une telle hypothèse, nous devons aussi se poser la question du devenir du bâtiment actuel ou finalement la construction d'une mairie et d'une salle des fêtes pourraient être aussi une solution.

Au vu de la complexité de cette réflexion et des différentes possibilités qui se présentent, il est proposé de solliciter les services de la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA) du Département ainsi que du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de Côte d'Or.

Après ces différents échanges sur ce projet de locaux qui concerne les services administratifs de la mairie et la salle des fêtes, le conseil municipal par 11 voix,

- DECIDE de solliciter les deux organismes d'aide à la décision que sont la MICA et le CAUE

- AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **IV- Budget : Décision modificative budgétaire n°2**

Afin de finaliser les opérations budgétaires pour le prêt relais, la vente du logement communal et la mise à jour de différents articles, une décision modificative budgétaire est nécessaire.

##### **Investissement dépenses**

1641 Emprunts + 180 000 €

##### **Investissement recettes**

1641 Emprunts + 180 000 €

024 Produit des cessions d'immobilisations + 200 000 €

021 Virement de la section de fonctionnement - 23 063 €

##### **Fonctionnement Dépenses**

60633 Fournitures de voirie + 1 500 €

60636 Vêtements de travail + 400 €

615221 Bâtiments publics + 400 €

61551 Matériel roulant + 1 500 €

6168 Autres + 700 €

618 Divers + 1 000 €

6411 Personnel titulaire + 6 000 €

6531 Indemnités + 4 500 €

022 Dépenses imprévues + 7 063 €

023 Virement à la section d'investissement - 23 063 €

#### **V- Déclaration d'intention d'aliéner**

Il est présenté au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente d'une maison située 4 rue de la Vigne à Saint-Philibert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

- DECIDE de ne pas préempter sur cette propriété

- CHARGE Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente.

#### **VI - Rythmes des jours scolaires.**

M. le Maire fait référence au renouvellement des rythmes scolaires puisque la loi reconnaît aujourd'hui la semaine de 4,5 jours.

Afin que l'école communale puisse continuer à fonctionner sur une période de 4 jours hebdomadaires, nous devons de prendre position conjointement avec le conseil d'école pour solliciter une dérogation à la réglementation.

Après débat entre les membres et suite à la réunion du conseil d'école sollicitant également ce maintien, les membres du conseil municipal

- DECIDENT par 10 voix et 1 abstention de solliciter une dérogation d'organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours auprès du service Académique

- CHARGENT et AUTORISENT Monsieur le Maire à engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **VII - Information et questions diverses**

##### **➤ Compte-rendu RPI :**

Un compte-rendu sur le fonctionnement du RPI est présenté par les deux représentants de la commune ; les éléments principaux font ressortir un effectif de 54 enfants dont 14 en petite section, 21 en moyenne section, 19 en grande section en école maternelle et 74 enfants dont 14 CP, 10 CE1, 13 CE2, 20 CM1 et 17 CM2 en élémentaire.

Quelques petits travaux sont sollicités par la Directrice de l'école maternelle.

Il a été également évoqué

- le remplacement de Mme Gubert qui quitte son service vers le 15 décembre afin de faire valoir ses droits à la retraite

- les rythmes scolaires qui doivent restés à 4 jours hebdomadaires

- le transport scolaire où il est constaté régulièrement des retards à l'arrivée de 13h33

- un dysfonctionnement sur le déplacement des enfants lors de la sortie de la restauration scolaire.

D'autre part, il est fait état de la mauvaise qualité des repas par quelques enfants.

Ces 2 derniers sujets seront remontés à la Communauté de Communes qui assume ces compétences.

##### **➤ Affouages 2020/2021 :**

Sur les conseils de notre garde forestier (ONF), il y a pour cet hiver la possibilité de faire effectuer des affouages sur les parcelles n° 4, 5, 6 et 34 au lieu-dit « Le Buisson Rond ». Le prix reste inchangé : 5 € / stère.

Après échanges entre les élus et les membres de la commission des bois, il est décidé de lancer les inscriptions auprès de la population entre le 2 et 16 novembre 2020 de façon à recenser les personnes intéressées pour cette opération et d'organiser le tirage au sort des affouages le 23 novembre 2020 à 18h00.

➤ **Recensement 2021 :**

En vu de la préparation du recensement de la population à partir du 21 janvier 2021, le recrutement d'une personne doit se faire dans les semaines à venir. Il est retenu la candidature comme agent recenseur de Mme GUIONNEAU Corine qui avait déjà effectué cette démarche la dernière fois. En dédommagement de l'organisation de ce recensement, il sera versé à la commune 837 € de la part des services de l'Etat.

➤ **Recrutement de personnel :**

Suite au départ en retraite de Mme Gubert, des entretiens d'embauche se tiendront début novembre en accord avec la directrice de l'école maternelle.

➤ **Arrêté de police du Maire, refusant le transfert de pouvoir de police administrative spéciale.**

M. le Maire informe l'assemblée de son arrêté pris envers la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges s'opposant au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences susvisées : assainissement, déchets, création et entretien des aires d'accueil des gens du voyage, équipement sportifs et culturels d'intérêts communautaires et politique de l'habitat.

➤ **PLU intercommunal**

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, Considérant que la communauté de communes existante à la date de publication de la loi susvisée et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu,

Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du II de la loi susvisée,

Considérant que la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges n'est pas devenue compétente dans ce domaine, qu'elle est donc susceptible de le devenir de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Considérant que le conseil municipal de Saint-Philibert ne souhaite pas se dessaisir de sa compétence en la matière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- S'OPPOSE au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint- Georges.

➤ **Décorations de Noël :**

Il est proposé une réunion le mercredi 4 novembre 2020 à 18h30 afin de définir les types de décors et l'organisation à mettre en place pour la pose.

Malgré le contexte sanitaire que nous connaissons actuellement, il est décidé de maintenir la manifestation concernant l'arrivée du Père Noël qui se déroule chaque année devant la mairie.

Par contre, la distribution de vin de chaud sera annulée.

➤ **Bulletin d'information annuel**

Comme chaque année, la commission d'information devra se réunir à plusieurs reprises pour définir l'élaboration des informations. La réunion est fixée le vendredi 6 novembre à 18h30.

➤ **Information sur la transition énergétique :**

M. le Maire sollicite les élus pour assister à une présentation sur la transition énergétique qui serait présentée par un représentant Bourgogne Energie Recyclable résidant sur notre commune.

Une date sera proposée ultérieurement.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée pour le lundi 7 décembre 2020.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.



## CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2020

**PRESIDENT** : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames BAZIN Patricia, BUTET Isabelle, FAGOT Carine et GAUTHIER Christelle ;  
Messieurs LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MORAL Philippe, SOLIOT Bernard et TRECOURT Daniel.

**EXCUSE**: Monsieur GUIONNEAU Bruno (procuration à MORAL Philippe)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur MORAL Philippe.

**DATE DE CONVOCATION** : 12 octobre 2020

En ouverture de séance, M. le Maire fait état de la situation dans laquelle se trouve notre pays suite à l'assassinat de M. Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier et qui endeuille la communauté éducative, la France et la République. Une minute de silence est respectée en soutien à l'ensemble de la communauté éducative et pour rappeler notre attachement aux grands principes de la République et l'immense respect dû à celles et ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain.

La séance reprend son cours avec la lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 14 septembre 2020, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour rajouter un sujet à l'ordre du jour concernant le temps scolaire. Accord à l'unanimité.

### **I – Travaux de voirie et de jeux en 2021**

#### **Voirie :**

En prévision des travaux de voirie, la commission des travaux s'est réunie le 14 octobre pour débattre des projets qui vont se dérouler sur l'année 2021.

L'adjoint aux travaux propose la réfection de la partie sud de la rue du Pré Rond ou chaque semaine le camion de collecte des ordures ménagères se doit de faire demi-tour avec une structure complètement déformée.

Une présentation détaillée est faite à l'assemblée avec un devis d'un montant de 8 210 € HT.

Après débat sur cette opération et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix

- APPROUVE le projet de réfection de la Rue du Pré Rond pour un montant de travaux de 8 210 € HT
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Voirie
- PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune
- CERTIFIE que les travaux portent sur une voie communale
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'accord de subvention
- DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Appel à Projet Voirie	sollicitée	8 210	30 %	2 463 €
Total des aides			30 %	2 463 €
Autofinancement du Maître d'ouvrage			70 %	5 747 €

- AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **Jeux d'extérieurs pour enfants :**

Comme l'équipe municipale s'y est engagée il y a quelques mois, il est présenté également le projet de réaménagement des jeux d'enfants situés sur l'espace verts de la rue des Tilleuls. Une étude est présentée de la part de la société AJ3M, spécialiste des jeux pour enfants.

Il est prévu le remplacement d'une partie des jeux, la conservation du tourniquet, la reprise du sol en coulé amortissant 50 mm et la pose d'une barrière sur le pourtour de l'aire de jeux afin de sécuriser le déplacement des enfants en bordure de voirie.

Le montant des travaux est estimé à 12 723,15 € HT.

Après cette présentation sur cette opération et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix

- APPROUVE le projet de réaménagement de l'aire de jeux située Rue des Tilleuls pour un montant de travaux de 12 723,15 € HT

- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental au titre de l'Appel à Projets Patrimoine Sportif et de l'Etat au titre de la DETR

- PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget communal

- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'accord des subventions

- DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Appel à Projet Patrimoine Sportif	sollicitée	7 130	30 %	2 139 €
DETR	sollicitée	12 723,15	35 %	4 453,10 €
Total des aides			51 %	6 592,10 €
Autofinancement du Maître d'ouvrage			49 %	6 131,05 €

- AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

## **II- Travaux de bâtiments en 2021**

### **Salle des Crais :**

Il est rappelé la délibération prise le 20 juillet 2020 concernant les travaux d'entretien de la salle des Crais. Ces travaux comportent la réfection des frisées bois sur le pourtour du bâtiment avec la peinture des fenêtres de la salle. Des demandes de subventions sont actuellement en cours auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental sur le programme du patrimoine.

Ces travaux d'un montant de 7 150 € HT seront engagés après l'accord de subvention soit au printemps de 2021.

### **Eglise :**

Selon la délibération arrêtée le 20 juillet 2020 pour la réfection des contreforts de l'église, nous restons en attente de l'accord des subventions qui ont été sollicitées auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Côte d'Or. Ces travaux d'un montant de 14 070,90 € HT pourront se dérouler au printemps de 2021.

## **III - Projet d'aménagement de la mairie**

M. le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil municipal que les conditions d'accès en mairie ne répondent pas aux normes d'accessibilité et que nous sommes actuellement en dérogation au vu de la réglementation.

Différentes possibilités d'aménagement sont abordées, soit reconstruire un autre bâtiment sur un autre espace soit transférer les locaux administratifs de la mairie en rez-de-chaussée à la place de la salle des fêtes.

Sur une telle hypothèse, nous devons aussi se poser la question du devenir du bâtiment actuel ou finalement la construction d'une mairie et d'une salle des fêtes pourraient être aussi une solution.

Au vu de la complexité de cette réflexion et des différentes possibilités qui se présentent, il est proposé de solliciter les services de la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA) du Département ainsi que du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de Côte d'Or.

Après ces différents échanges sur ce projet de locaux qui concerne les services administratifs de la mairie et la salle des fêtes, le conseil municipal par 11 voix,

- DECIDE de solliciter les deux organismes d'aide à la décision que sont la MICA et le CAUE

- AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **IV- Budget : Décision modificative budgétaire n°2**

Afin de finaliser les opérations budgétaires pour le prêt relais, la vente du logement communal et la mise à jour de différents articles, une décision modificative budgétaire est nécessaire.

##### **Investissement dépenses**

1641 Emprunts + 180 000 €

##### **Investissement recettes**

1641 Emprunts + 180 000 €

024 Produit des cessions d'immobilisations + 200 000 €

021 Virement de la section de fonctionnement - 23 063 €

##### **Fonctionnement Dépenses**

60633 Fournitures de voirie + 1 500 €

60636 Vêtements de travail + 400 €

615221 Bâtiments publics + 400 €

61551 Matériel roulant + 1 500 €

6168 Autres + 700 €

618 Divers + 1 000 €

6411 Personnel titulaire + 6 000 €

6531 Indemnités + 4 500 €

022 Dépenses imprévues + 7 063 €

023 Virement à la section d'investissement - 23 063 €

#### **V- Déclaration d'intention d'aliéner**

Il est présenté au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente d'une maison située 4 rue de la Vigne à Saint-Philibert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

- DECIDE de ne pas préempter sur cette propriété

- CHARGE Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente.

#### **VI - Rythmes des jours scolaires.**

M. le Maire fait référence au renouvellement des rythmes scolaires puisque la loi reconnaît aujourd'hui la semaine de 4,5 jours.

Afin que l'école communale puisse continuer à fonctionner sur une période de 4 jours hebdomadaires, nous devons de prendre position conjointement avec le conseil d'école pour solliciter une dérogation à la réglementation.

Après débat entre les membres et suite à la réunion du conseil d'école sollicitant également ce maintien, les membres du conseil municipal

- DECIDENT par 10 voix et 1 abstention de solliciter une dérogation d'organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours auprès du service Académique

- CHARGENT et AUTORISENT Monsieur le Maire à engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **VII - Information et questions diverses**

##### **➤ Compte-rendu RPI :**

Un compte-rendu sur le fonctionnement du RPI est présenté par les deux représentants de la commune ; les éléments principaux font ressortir un effectif de 54 enfants dont 14 en petite section, 21 en moyenne section, 19 en grande section en école maternelle et 74 enfants dont 14 CP, 10 CE1, 13 CE2, 20 CM1 et 17 CM2 en élémentaire.

Quelques petits travaux sont sollicités par la Directrice de l'école maternelle.

Il a été également évoqué

- le remplacement de Mme Gubert qui quitte son service vers le 15 décembre afin de faire valoir ses droits à la retraite

- les rythmes scolaires qui doivent restés à 4 jours hebdomadaires

- le transport scolaire où il est constaté régulièrement des retards à l'arrivée de 13h33

- un dysfonctionnement sur le déplacement des enfants lors de la sortie de la restauration scolaire.

D'autre part, il est fait état de la mauvaise qualité des repas par quelques enfants.

Ces 2 derniers sujets seront remontés à la Communauté de Communes qui assume ces compétences.

##### **➤ Affouages 2020/2021 :**

Sur les conseils de notre garde forestier (ONF), il y a pour cet hiver la possibilité de faire effectuer des affouages sur les parcelles n° 4, 5, 6 et 34 au lieu-dit « Le Buisson Rond ». Le prix reste inchangé : 5 € / stère.

Après échanges entre les élus et les membres de la commission des bois, il est décidé de lancer les inscriptions auprès de la population entre le 2 et 16 novembre 2020 de façon à recenser les personnes intéressées pour cette opération et d'organiser le tirage au sort des affouages le 23 novembre 2020 à 18h00.

➤ **Recensement 2021 :**

En vu de la préparation du recensement de la population à partir du 21 janvier 2021, le recrutement d'une personne doit se faire dans les semaines à venir. Il est retenu la candidature comme agent recenseur de Mme GUIONNEAU Corine qui avait déjà effectué cette démarche la dernière fois. En dédommagement de l'organisation de ce recensement, il sera versé à la commune 837 € de la part des services de l'Etat.

➤ **Recrutement de personnel :**

Suite au départ en retraite de Mme Gubert, des entretiens d'embauche se tiendront début novembre en accord avec la directrice de l'école maternelle.

➤ **Arrêté de police du Maire, refusant le transfert de pouvoir de police administrative spéciale.**

M. le Maire informe l'assemblée de son arrêté pris envers la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges s'opposant au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences susvisées : assainissement, déchets, création et entretien des aires d'accueil des gens du voyage, équipement sportifs et culturels d'intérêts communautaires et politique de l'habitat.

➤ **PLU intercommunal**

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, Considérant que la communauté de communes existante à la date de publication de la loi susvisée et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu,

Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du II de la loi susvisée,

Considérant que la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges n'est pas devenue compétente dans ce domaine, qu'elle est donc susceptible de le devenir de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Considérant que le conseil municipal de Saint-Philibert ne souhaite pas se dessaisir de sa compétence en la matière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- S'OPPOSE au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint- Georges.

➤ **Décorations de Noël :**

Il est proposé une réunion le mercredi 4 novembre 2020 à 18h30 afin de définir les types de décors et l'organisation à mettre en place pour la pose.

Malgré le contexte sanitaire que nous connaissons actuellement, il est décidé de maintenir la manifestation concernant l'arrivée du Père Noël qui se déroule chaque année devant la mairie.

Par contre, la distribution de vin de chaud sera annulée.

➤ **Bulletin d'information annuel**

Comme chaque année, la commission d'information devra se réunir à plusieurs reprises pour définir l'élaboration des informations. La réunion est fixée le vendredi 6 novembre à 18h30.

➤ **Information sur la transition énergétique :**

M. le Maire sollicite les élus pour assister à une présentation sur la transition énergétique qui serait présentée par un représentant Bourgogne Energie Recyclable résidant sur notre commune.

Une date sera proposée ultérieurement.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée pour le lundi 7 décembre 2020.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.

## CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2020

**PRESIDENT** : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames BAZIN Patricia, BUTET Isabelle, FAGOT Carine et GAUTHIER Christelle ;  
Messieurs LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MORAL Philippe, SOLIOT Bernard et TRECOURT Daniel.

**EXCUSE**: Monsieur GUIONNEAU Bruno (procuration à MORAL Philippe)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur MORAL Philippe.

**DATE DE CONVOCATION** : 12 octobre 2020

En ouverture de séance, M. le Maire fait état de la situation dans laquelle se trouve notre pays suite à l'assassinat de M. Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier et qui endeuille la communauté éducative, la France et la République. Une minute de silence est respectée en soutien à l'ensemble de la communauté éducative et pour rappeler notre attachement aux grands principes de la République et l'immense respect dû à celles et ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain.

La séance reprend son cours avec la lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 14 septembre 2020, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour rajouter un sujet à l'ordre du jour concernant le temps scolaire. Accord à l'unanimité.

### **I – Travaux de voirie et de jeux en 2021**

#### **Voirie :**

En prévision des travaux de voirie, la commission des travaux s'est réunie le 14 octobre pour débattre des projets qui vont se dérouler sur l'année 2021.

L'adjoint aux travaux propose la réfection de la partie sud de la rue du Pré Rond ou chaque semaine le camion de collecte des ordures ménagères se doit de faire demi-tour avec une structure complètement déformée.

Une présentation détaillée est faite à l'assemblée avec un devis d'un montant de 8 210 € HT.

Après débat sur cette opération et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix

- APPROUVE le projet de réfection de la Rue du Pré Rond pour un montant de travaux de 8 210 € HT
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Voirie
- PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune
- CERTIFIE que les travaux portent sur une voie communale
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'accord de subvention
- DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Appel à Projet Voirie	sollicitée	8 210	30 %	2 463 €
Total des aides			30 %	2 463 €
Autofinancement du Maître d'ouvrage			70 %	5 747 €

- AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **Jeux d'extérieurs pour enfants :**

Comme l'équipe municipale s'y est engagée il y a quelques mois, il est présenté également le projet de réaménagement des jeux d'enfants situés sur l'espace verts de la rue des Tilleuls. Une étude est présentée de la part de la société AJ3M, spécialiste des jeux pour enfants.

Il est prévu le remplacement d'une partie des jeux, la conservation du tourniquet, la reprise du sol en coulé amortissant 50 mm et la pose d'une barrière sur le pourtour de l'aire de jeux afin de sécuriser le déplacement des enfants en bordure de voirie.

Le montant des travaux est estimé à 12 723,15 € HT.

Après cette présentation sur cette opération et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix

- APPROUVE le projet de réaménagement de l'aire de jeux située Rue des Tilleuls pour un montant de travaux de 12 723,15 € HT

- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental au titre de l'Appel à Projets Patrimoine Sportif et de l'Etat au titre de la DETR

- PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget communal

- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'accord des subventions

- DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Appel à Projet Patrimoine Sportif	sollicitée	7 130	30 %	2 139 €
DETR	sollicitée	12 723,15	35 %	4 453,10 €
Total des aides			51 %	6 592,10 €
Autofinancement du Maître d'ouvrage			49 %	6 131,05 €

- AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

## **II- Travaux de bâtiments en 2021**

### **Salle des Crais :**

Il est rappelé la délibération prise le 20 juillet 2020 concernant les travaux d'entretien de la salle des Crais. Ces travaux comportent la réfection des frisées bois sur le pourtour du bâtiment avec la peinture des fenêtres de la salle. Des demandes de subventions sont actuellement en cours auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental sur le programme du patrimoine.

Ces travaux d'un montant de 7 150 € HT seront engagés après l'accord de subvention soit au printemps de 2021.

### **Eglise :**

Selon la délibération arrêtée le 20 juillet 2020 pour la réfection des contreforts de l'église, nous restons en attente de l'accord des subventions qui ont été sollicitées auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Côte d'Or. Ces travaux d'un montant de 14 070,90 € HT pourront se dérouler au printemps de 2021.

## **III - Projet d'aménagement de la mairie**

M. le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil municipal que les conditions d'accès en mairie ne répondent pas aux normes d'accessibilité et que nous sommes actuellement en dérogation au vu de la réglementation.

Différentes possibilités d'aménagement sont abordées, soit reconstruire un autre bâtiment sur un autre espace soit transférer les locaux administratifs de la mairie en rez-de-chaussée à la place de la salle des fêtes.

Sur une telle hypothèse, nous devons aussi se poser la question du devenir du bâtiment actuel ou finalement la construction d'une mairie et d'une salle des fêtes pourraient être aussi une solution.

Au vu de la complexité de cette réflexion et des différentes possibilités qui se présentent, il est proposé de solliciter les services de la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA) du Département ainsi que du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de Côte d'Or.

Après ces différents échanges sur ce projet de locaux qui concerne les services administratifs de la mairie et la salle des fêtes, le conseil municipal par 11 voix,

- DECIDE de solliciter les deux organismes d'aide à la décision que sont la MICA et le CAUE

- AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **IV- Budget : Décision modificative budgétaire n°2**

Afin de finaliser les opérations budgétaires pour le prêt relais, la vente du logement communal et la mise à jour de différents articles, une décision modificative budgétaire est nécessaire.

##### **Investissement dépenses**

1641 Emprunts + 180 000 €

##### **Investissement recettes**

1641 Emprunts + 180 000 €

024 Produit des cessions d'immobilisations + 200 000 €

021 Virement de la section de fonctionnement - 23 063 €

##### **Fonctionnement Dépenses**

60633 Fournitures de voirie + 1 500 €

60636 Vêtements de travail + 400 €

615221 Bâtiments publics + 400 €

61551 Matériel roulant + 1 500 €

6168 Autres + 700 €

618 Divers + 1 000 €

6411 Personnel titulaire + 6 000 €

6531 Indemnités + 4 500 €

022 Dépenses imprévues + 7 063 €

023 Virement à la section d'investissement - 23 063 €

#### **V- Déclaration d'intention d'aliéner**

Il est présenté au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente d'une maison située 4 rue de la Vigne à Saint-Philibert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

- DECIDE de ne pas préempter sur cette propriété

- CHARGE Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente.

#### **VI - Rythmes des jours scolaires.**

M. le Maire fait référence au renouvellement des rythmes scolaires puisque la loi reconnaît aujourd'hui la semaine de 4,5 jours.

Afin que l'école communale puisse continuer à fonctionner sur une période de 4 jours hebdomadaires, nous devons de prendre position conjointement avec le conseil d'école pour solliciter une dérogation à la réglementation.

Après débat entre les membres et suite à la réunion du conseil d'école sollicitant également ce maintien, les membres du conseil municipal

- DECIDENT par 10 voix et 1 abstention de solliciter une dérogation d'organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours auprès du service Académique

- CHARGENT et AUTORISENT Monsieur le Maire à engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **VII - Information et questions diverses**

##### **➤ Compte-rendu RPI :**

Un compte-rendu sur le fonctionnement du RPI est présenté par les deux représentants de la commune ; les éléments principaux font ressortir un effectif de 54 enfants dont 14 en petite section, 21 en moyenne section, 19 en grande section en école maternelle et 74 enfants dont 14 CP, 10 CE1, 13 CE2, 20 CM1 et 17 CM2 en élémentaire.

Quelques petits travaux sont sollicités par la Directrice de l'école maternelle.

Il a été également évoqué

- le remplacement de Mme Gubert qui quitte son service vers le 15 décembre afin de faire valoir ses droits à la retraite

- les rythmes scolaires qui doivent restés à 4 jours hebdomadaires

- le transport scolaire où il est constaté régulièrement des retards à l'arrivée de 13h33

- un dysfonctionnement sur le déplacement des enfants lors de la sortie de la restauration scolaire.

D'autre part, il est fait état de la mauvaise qualité des repas par quelques enfants.

Ces 2 derniers sujets seront remontés à la Communauté de Communes qui assume ces compétences.

##### **➤ Affouages 2020/2021 :**

Sur les conseils de notre garde forestier (ONF), il y a pour cet hiver la possibilité de faire effectuer des affouages sur les parcelles n° 4, 5, 6 et 34 au lieu-dit « Le Buisson Rond ». Le prix reste inchangé : 5 € / stère.

Après échanges entre les élus et les membres de la commission des bois, il est décidé de lancer les inscriptions auprès de la population entre le 2 et 16 novembre 2020 de façon à recenser les personnes intéressées pour cette opération et d'organiser le tirage au sort des affouages le 23 novembre 2020 à 18h00.

➤ **Recensement 2021 :**

En vu de la préparation du recensement de la population à partir du 21 janvier 2021, le recrutement d'une personne doit se faire dans les semaines à venir. Il est retenu la candidature comme agent recenseur de Mme GUIONNEAU Corine qui avait déjà effectué cette démarche la dernière fois. En dédommagement de l'organisation de ce recensement, il sera versé à la commune 837 € de la part des services de l'Etat.

➤ **Recrutement de personnel :**

Suite au départ en retraite de Mme Gubert, des entretiens d'embauche se tiendront début novembre en accord avec la directrice de l'école maternelle.

➤ **Arrêté de police du Maire, refusant le transfert de pouvoir de police administrative spéciale.**

M. le Maire informe l'assemblée de son arrêté pris envers la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges s'opposant au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences susvisées : assainissement, déchets, création et entretien des aires d'accueil des gens du voyage, équipement sportifs et culturels d'intérêts communautaires et politique de l'habitat.

➤ **PLU intercommunal**

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, Considérant que la communauté de communes existante à la date de publication de la loi susvisée et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu,

Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du II de la loi susvisée,

Considérant que la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges n'est pas devenue compétente dans ce domaine, qu'elle est donc susceptible de le devenir de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Considérant que le conseil municipal de Saint-Philibert ne souhaite pas se dessaisir de sa compétence en la matière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- S'OPPOSE au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint- Georges.

➤ **Décorations de Noël :**

Il est proposé une réunion le mercredi 4 novembre 2020 à 18h30 afin de définir les types de décors et l'organisation à mettre en place pour la pose.

Malgré le contexte sanitaire que nous connaissons actuellement, il est décidé de maintenir la manifestation concernant l'arrivée du Père Noël qui se déroule chaque année devant la mairie.

Par contre, la distribution de vin de chaud sera annulée.

➤ **Bulletin d'information annuel**

Comme chaque année, la commission d'information devra se réunir à plusieurs reprises pour définir l'élaboration des informations. La réunion est fixée le vendredi 6 novembre à 18h30.

➤ **Information sur la transition énergétique :**

M. le Maire sollicite les élus pour assister à une présentation sur la transition énergétique qui serait présentée par un représentant Bourgogne Energie Recyclable résidant sur notre commune.

Une date sera proposée ultérieurement.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée pour le lundi 7 décembre 2020.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.